

*Ce No. a été créé au bruit du canon et de la fusillade pendant les jours civils de Lyon du Samedi, 15 juin.*

# LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.



Prix d'abonnement (Payable d'avance):	Lyon.	Rhône.	Départem.
	Trois mois, 8 fr.,	10 fr.,	12 fr.
	Six mois, 15	19	22
	Un an, 30	36	40

**Le PEUPLE SOUVERAIN** paraît tous les jours et donne les nouvelles 24 h. avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à LYON, au Bureau du Journal, et à PARIS, chez Lejeune et Comp. rue Notre-Dame-des-Victoires, 86. Les Annonces se paient 25 cent., et les Réclames 40 cent. la ligne.

Lyon, 26 Prairial an LVII.

(De l'ère chrétienne, 15 juin 1849.)

La lutte est commencée à Paris. Jusqu'au dernier moment cette démocratie républicaine, si constamment, si indignement calomniée, a voulu donner aux prétendus amis de l'ordre l'exemple de la modération et de la légalité.

La première manifestation a eu lieu par trente mille gardes nationaux sans armes, se dirigeant par les boulevards, du Château-d'Eau à l'Assemblée.

La police, appuyée de certains bataillons aveuglés, a voulu s'opposer violemment à la marche du cortège. La Révolution violente commençait.

Toutefois, c'est un appel au Peuple que faisaient les Représentants de la Montagne, c'est encore sans armes et ceints de leur écharpe tricolore, c'est placés au milieu d'une légion de la Garde nationale, d'artillerie parisienne, qu'ils se sont dirigés du Palais-National vers le nouveau siège de leurs délibérations.

Ils ont choisi le quartier central du travail à Paris, le Conservatoire des Arts et Métiers, rue St-Martin.

Là encore on est venu les pourchasser, la baïonnette en avant.

A dater de ce moment, les barricades surgissent, la lutte commence, la Démocratie des Travailleurs a voulu laisser l'initiative de la protestation pacifique à la Garde Nationale en uniforme.

Au départ du courrier, le rôle des blouses commence.

**Au Peuple français!!!**

Le Peuple seul est souverain.

Les délégués du Peuple, quels qu'ils soient, le président de la République, les ministres, les représentants eux-mêmes ne reçoivent et ne conservent leur mandat qu'à la condition d'obéir à la Constitution.

Quand ils la violent, leur mandat est brisé.

La Constitution dispose (art. 54) : « Le président de la République veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

(Article 5 du préambule.) « La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne; n'entreprenant aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Or, le président de la République a déclaré la guerre à Rome sans le consentement de l'Assemblée nationale.

Bien plus, au mépris du décret de l'Assemblée, du 7 mai, il a continué de faire verser le sang français.

Enfin, il a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain.

Cette double violation de la Constitution est éclatante comme la lumière du soleil.

Les représentants du Peuple, soussignés, ont fait appel à la conscience de leurs collègues en leur proposant la mise en accusation du pouvoir exécutif.

La majorité de l'Assemblée a rejeté l'acte d'accusation. Elle s'était déjà rendue complice du crime par son vote du 11 sur les affaires d'Italie.

Dans cette conjoncture, que doit faire la minorité ?

Après avoir protesté à la tribune, elle n'a plus qu'à rappeler au Peuple, à la garde nationale, à l'armée, que l'article 110 confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

Peuple ! Le moment est suprême !... Tous ces actes révèlent un grand système de conspiration monarchique contre la République. La haine de la démocratie, mal dissimulée sur les bords de la Seine, éclate en toute liberté sur les bords du Tibre.

Dans cette lutte, engagée entre les peuples et les rois, le pouvoir s'est rangé du côté des rois contre les peuples.

Soldats, vous comptez arracher l'Italie aux Autrichiens; on vous condamne à secourir les Autrichiens dans l'asservissement de l'Italie.

Au moment où la Prusse, la Russie et l'Autriche menacent nos frontières de l'Est, on veut faire de vous les auxiliaires des ennemis de la France.

Gardes nationaux, vous êtes les défenseurs de l'ordre et de la liberté. La liberté et l'ordre, c'est la Constitution, c'est la République!

Rallions-nous donc tous au cri de : *Vive la Constitution! vive la République!*

*(Suivent 184 signatures de Montagnards.)*

**Déclaration au Peuple.**

Le président de la République et ses ministres sont hors la Constitution ;

La partie de l'Assemblée qui s'est rendue leur complice par leur vote, s'est mise hors la Constitution !

La garde nationale se lève !

Les ateliers se ferment !

Que nos frères de l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens, et que le premier de leurs devoirs est de défendre la Constitution ;

Que le peuple entier soit debout !

Vive la République ! Vive la Constitution !

Le comité de la Presse ;

Le comité démocratique-socialiste ;

Le comité des Ecoles ;

Les délégués du Luxembourg.

**DÉCLARATION.**

DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

Art. 111 de la Constitution : « L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme des Français. »

Que tous les amis de la Constitution, que tous les vrais citoyens se rappellent les devoirs que leur imposent la loi fondamentale!

Qu'une manifestation grande et calme comme la justice, solennelle comme la sainte cause des nationalités, fasse éclater la protestation du peuple français contre les audacieuses entreprises du pouvoir, et qu'elle assure désormais le triomphe de la Constitution.

La France entière s'associera aux généreux efforts du peuple de Paris.

Nous recevons la communication suivante :

« Nous, délégués de la 5<sup>e</sup> légion, au nom de la PATRIE EN DANGER. « Les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine, à se réunir aujourd'hui mercredi, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en face la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution dont la défense est confiée à tous les citoyens. « Les membres de la Commission exécutive permanente déléguée des membres du comité de la 5<sup>e</sup> légion.

« Signé : Schmid, président; Demay, Ricot, vices-présidents; Victor Barbier, secrétaire; Dessert, Rollin, Bertier, Jodet, Messonnier, Pellion, Peujol, Poitevin jeune, Benoît, Bennie, Brocart, Bernard, Gérard, Cassinol, membres. »

**CARTE NATIONALE DE PARIS.**

**Deuxième légion.**

La Constituante, par l'art. 111, a confié le dépôt de la Constitution et les droits qu'elle a garantis à la garde et au patriotisme de tous les Français et non à la majorité des assemblées délibérantes qui devaient lui succéder, car l'histoire lui avait appris que tous les pouvoirs brisés successivement par la justice du peuple trouvent toujours une majorité légitime, égarée ou traître, pour complice de leurs violations des pactes constitutifs.

C'était donc au Peuple souverain lui-même, au patriotisme de tous les citoyens, qu'elle pouvait seulement confier la garde et la défense de la Constitution; c'est ce qu'elle a fait.

Nous ne faillirons pas à ce dépôt sacré, et nous regarderons comme traîtres à la patrie tous ceux qui voudraient nous disputer le droit de le défendre.

Paris, 15 juin 1849. *(Suivent les signatures.)*  
(La protestation est remise à la Montagne.)

**PARIS. -- Nouvelles du 15 Juin.**

**MANIFESTATION DES DÉFENSEURS DE LA CONSTITUTION.**

Une foule immense de gardes nationaux en uniforme, de bourgeois, de jeunes gens des Ecoles, d'ouvriers en veste et en blouse, mais où prédominent les uniformes, s'était réunie au Château-d'Eau, sans armes, faisant entendre de temps à autre ce cri : Vive la Constitution!

Vers midi un quart, M. Lacroze, ministre des travaux publics, a passé sur le boulevard, entouré de quelques officiers d'état-major, se dirigeant de la Porte-Saint-Martin sur la Bastille; il a été entouré par la foule qui l'a sommé de crier : Vive la Constitution ! Il s'est fait presser pendant longtemps; mais il a fini par crier avec la foule. On l'a laissé alors rebrousser chemin. Mais dans la bagarre son habit a été déchiré.

Quelques dragons, qui passaient en estafettes, se sont montrés moins récalcitrants et ils ont bravement acclamé la Constitution de la République.

A part cet épisode, tout s'est passé dans le plus grand ordre. Des femmes, des enfants figuraient même dans les rangs de la manifestation. Nous avons vu un brave bourgeois qui amenait avec lui sa femme et son enfant âgé de 4 ou 5 ans. On nous a raconté, a-t-il dit, d'être des ennemis de la famille. Je viens protester contre cette accusation en amenant ici ce que j'ai de plus cher, ma femme et mon fils, pour crier avec moi : Vive la Constitution ! — Vive la Constitution ! ont répété la femme et l'enfant!

Vers une heure, la colonne s'est mise en marche au cri de Vive la Constitution ! M. Etienne Arago marchait en tête en grand uniforme. Les gardes nationaux, appartenant à toutes les légions, étaient en petite tenue. Il est impossible d'évaluer la foule qui assistait à cette grande manifestation constitutionnelle. Un mot suffira pour en donner l'idée. On marchait huit ou dix défiant au milieu de la chaussée, en colonne serrée, et la tête de la colonne se trouvait à la hauteur du café Chinois, que la queue de la colonne s'ébranlait à peine auprès de la rue du Temple.

Une foule nombreuse couvrait les trottoirs, foule sympathique et criant : Vive la Constitution ! vive la République romaine ! Sur le seuil des boutiques, aux fenêtres, la foule saluait joyeusement les défenseurs de la Constitution; les dames agitaient leurs mouchoirs; la joie était peinte sur tous les visages. On se demandait où donc pouvaient être cachés les honnêtes et modérés.

Ils se cachaient à l'entrée de la rue de la Paix. Là, on a vu luire une longue file de baïonnettes. Un petit nombre de gardes nationaux en armes se trouvaient à l'extrémité de la rue qui donne sur le boulevard, tous ceux probablement des modérés qu'on avait pu réunir dans le quartier.

Derrière eux s'échelonnait un détachement de gendarmerie à cheval, un escadron de dragons, quelques lanciers, un régiment de chasseurs de Vincennes, etc.

En apercevant la tête de la colonne, quelques gardes nationaux se replient, la gendarmerie, sans faire aucune sorte de sommation, s'élança au pas de course sur la colonne qui se trouve coupée en deux. Les dragons s'élançaient à la suite de la gendarmerie, et, derrière eux, les chasseurs de Vincennes. Des sergents de ville profitent du mouvement pour arrêter quelques gardes nationaux qu'ils sont obligés de relâcher au milieu de la foule qui les défend.

Le général Changarnier pérorait avec la plus grande animation à la tête des troupes. Cinq minutes se passent, après lesquelles on se décide enfin à faire à petit bruit le roulement et les sommations de se retirer.

Quelques gardes nationaux reçoivent des coups de baïonnettes. Nous ne savons si l'ordre de tirer a été donné; ce qu'il y a de certain, c'est qu'un homme du peuple a été atteint d'un coup de fusil à la hauteur de la rue d'Antin.

Les charges de cavalerie, des charges à pied par les chasseurs de Vincennes se sont faites aussitôt tout le long du boulevard; les défenseurs de la Constitution, qui se trouvaient sans armes, se sont dispersés dans diverses directions. Les boutiques se sont fermées dans toutes les rues.

A une heure, le général de Bar se dirigeait vers le Château-d'Eau, accompagné du lieutenant-colonel de sa légion et de plusieurs officiers d'état-major.

**CONSTITUTION DE LA MONTAGNE**

Au moment où le général Changarnier chargeait sur le boulevard la foule inoffensive, une soixantaine de représentants de la Montagne se trouvaient au Palais-National. La légion d'artillerie s'était réunie en armes dans le jardin pour attendre les événements. Après la dispersion de la manifestation, le colonel de la légion, M. Guinard, a fait faire le cercle et s'est exprimé à peu près ainsi :

« Citoyens, les représentants du peuple qui ont dénoncé la Constitution se constituent au Conservatoire des Arts et Métiers. Ils ont fait appel à l'artillerie de la garde nationale. Voulez-vous vous rallier autour d'eux ?

— Oui ! oui ! vive la Montagne ! crie-t-on dans tous les rangs.

Avant de vous déterminer, pesez bien ce que vous allez faire, reprend le cit. Guinard, si quelqu'un de vous hésite, il peut quitter les rangs. Encore une fois, voulez-vous vous rallier à la Montagne ?

— Nous le jurons ! ont crié toutes les voix.

— Allons, en avant !

— Bravo ! vive l'artillerie ! ont crié les spectateurs qui avaient entendu l'allocution, et la légion s'est mise en marche au milieu des applaudissements de la foule.

Les représentants de la Montagne se sont mis en tête, après avoir ceint leur écharpe, et la Montagne s'est mise en marche vers la rue Saint-Martin, entourée d'une foule de peuple qui grossissait d'instants en instants.

La foule criait : Vive la Montagne ! vive l'artillerie ! vive la Constitution ! Les fronts se découvraient sur le passage des défenseurs de la liberté et du droit; les femmes agitaient leurs mouchoirs; les soldats des postes portaient les armes, et au cri de : Vive la ligne ! répondait par celui de : Vive la garde nationale ! vive la Constitution !

C'est au milieu de cette ovation que les représentants de la Montagne ont été conduits aux Arts et Métiers. Le poste proposé à la garde du Conservatoire n'a fait aucune opposition. Il a été enfermé dans le poste.

Les hommes du peuple qui se trouvaient là ont, malgré les instances d'une partie des représentants, élevé des barricades. Les troupes qui avaient été dirigées sur ce point, voyant que l'on élevait des barricades se sont présentées la baïonnette en avant.

Quatre heures un quart. — Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que des barricades s'élevaient rue Jean-Robert, et qu'elles sont attaquées par la troupe de ligne.

Dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, les boutiques sont fermées, et sur tous les volets on a écrit en blanc : *Armes données.*

Paris, 15 juin, cinq heures.

Un de nos correspondants, nous prévenant que demain nous pouvons être privés de ses nouvelles, termine sa lettre par ces mots :

Tenez ceci pour certain, tout Paris est debout et une grande bataille se prépare; une manifestation immense vient d'avoir lieu; demain, la République sera sauvée comme tout le fait espérer, si nos prévisions ne sont pas trompées; mais les royalistes peuvent faire verser des torrents de sang, et ils jouent leur va-tout en ce moment.

**(Autre correspondance.)**

**EVÉNEMENTS DU 15.**

Onze heures. — Des atterrissements composés de citoyens de toutes les classes, sont formés au boulevard du Temple, et notamment vis-à-vis la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement. A ce moment, on peut estimer de 8 à 9,000 hommes les masses qui étaient sur ce point. Les manifestations de la 5<sup>e</sup> légion de la garde nationale motivait ce rassemblement qui, du reste, était très inoffensif.

Plusieurs légions et notamment, dit-on, les 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, et 12<sup>e</sup> se disposent à aller protester, pacifiquement à l'Assemblée législative, contre la marche suivie par le cabinet dans les affaires de Rome. Leur intention est, ajoute-t-on, de se borner, quant à présent, à une démonstration qui puisse enfin faire connaître au gouvernement combien sa ligne de conduite est contraire au véritable sentiment du pays.

Midi moins un quart. — Un fait qui caractérise le commencement de l'attitude que prend le Peuple vient de se passer près le Château-d'Eau, sur le boulevard Saint-Martin.

Le citoyen Lacroze, suivi d'un lancier, est reconnu auprès de la rue de Lancy. Aussitôt on s'empresse autour de lui pour lui rappeler que le peuple voulait la Constitution. L'inquiétude du ministre du 20 décembre devient assez vive, quand un citoyen s'empare de la bride du cheval du citoyen Lacroze et au milieu des cris de : *Vive la Constitution! Vive la République!*

Le citoyen Lacroze est mené jusqu'à la rue du Temple, où un citoyen qui protégeait aussi le citoyen Lacroze, le prend par le bras, lui disant : Allez à l'Assemblée dire que vous avez vu le commencement d'une révolution. Vous entendez?... une révolution ! nous voulons la Constitution, et rappelez-vous la magnanimité du Peuple.

Dans la foule, un pan de la redingote du ministre a seul été déchiré.

Une heure et demie. — La manifestation composée d'environ 50,000 hommes dont la plus grande partie de gardes nationaux, à la tête desquels nous avons remarqué le citoyen E. Arago et un lieutenant-colonel de la banlieue, s'est mise en mouvement, et, à partir du Château-d'Eau, où elle s'est réunie, elle a suivi la ligne des boulevards, se dirigeant vers l'Assemblée nationale. Cette nombreuse colonne, saluée sur tout son parcours par les cris de : *Vive la Constitution! Vive la République!* étant arrivé à la hauteur du passage Jouffroy, a été l'objet d'une chaleureuse ovation faite par la réunion des Amis de la Constitution, qui, du balcon où se trouvaient en foule les membres de cette société, ont fait entendre à pleine voix, et tout le temps qu'a défilé la colonne, les mêmes cris de : *Vive la République! Vive la Constitution!*

A la hauteur de la porte St-Martin, il y a eu un instant d'arrêt pour





